

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 5 Mai 2023**

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 84 membres.

**23/0188/VAT**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL DE L'EMPLOI - SERVICE EMPLOI - Attributions de subventions pour l'année 2023 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions.**

23-39438-DDETE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

1 – ADAI – Marseille 13014 - EX022320

L'association Agir pour le Développement d'Actions d'Insertion (ADAI) est une association qui œuvre dans le champ de l'insertion depuis 1993. Son objectif global est de développer des actions pour lever les freins à l'insertion et à l'emploi en direction des publics précarisés.

Parmi les différentes actions qu'elle mène, celle intitulée "Plateforme modes de garde" permet de lever le frein de la garde d'enfant et de favoriser l'accès des familles mono-parentales à l'emploi et à la formation.

Cette action bénéficie particulièrement aux femmes qui sont en grande partie concernées par cette problématique de vie. L'ADAI propose des solutions adaptées à chaque situation individuelle. La Plateforme permet de lever le frein de la garde d'enfant et favorise l'insertion professionnelle des parents précarisés, l'accès à l'emploi et à la formation. Elle est mise en œuvre sur les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

L'action poursuit 3 objectifs prioritaires :

- permettre le démarrage de l'emploi ou de la formation des parents et les accompagner à être dans la posture d'employeur pour le recrutement de l'assistante maternelle qui assurera la garde d'enfant à domicile ;

- faciliter la mise en œuvre effective de formations ou de mise en emploi, notamment en coordonnant ou en réalisant le montage des différentes aides financières mobilisables et dans certaines situations, réaliser l'avance financière des dépenses pour le mode de garde ;

- permettre la mise en œuvre effective de formations et d'emplois, notamment en coordonnant ou réalisant le montage des différentes aides financières mobilisables.

Signé le 5 Mai 2023

En 2023, l'ADAI poursuivra ces activités avec pour objectifs spécifiques prioritaires, d'étendre des modules collectifs de formation pour les parents employeurs d'assistantes maternelles et de gardes à domicile.

L'ADAI souhaite porter le projet d'une crèche dans ses nouveaux locaux situé au 51-53, boulevard du Capitaine Geze dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

En 2022, 367 femmes ont été accompagnées, pour 2023 l'association compte tenir le cap.

Le budget prévisionnel de l'action 2023 s'élève à 113 726 Euros (cent treize mille sept cent vingt-six Euros) et se répartit comme suit :

État - PDV	50 000 Euros
Département 13	20 000 Euros
Ville de Marseille	15 000 Euros
CAF	20 000 Euros
Aides privées	8 726 Euros
TOTAL	113 726 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association ADAI pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 15 000 Euros (quinze mille Euros).

#### 2 - 13 A'TIPIK – Marseille 13004 et 13014 – EX022592

Située à Marseille, dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, 13 A'tipik est un atelier d'insertion créé en 2012 qui aujourd'hui compte 40 personnes. Cet ACI de couture permet a des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, de bénéficier d'une formation et d'un contrat de travail.

L'association propose de remobiliser, de dynamiser ces personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle en mettant en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement, de développer l'insertion professionnelle des bénéficiaires par des actions d'immersion au sein d'entreprises privées dans le cadre des PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

Agréée par l'État, l'association porte, depuis septembre 2022, le projet de PTCE (Pôle Territoriaux de Coopération Économique), en créant la structure Manufacture 13-59 au sein d'un tiers lieu dédié.

L'objectif de l'action pour l'année 2023 est de porter la démarche de relocalisation du secteur textile. L'association s'est aussi spécialisée dans l'éco-conception de vêtements ou upcycling travaillant en partenariat avec plusieurs ateliers français. Elle a réussi à mutualiser son savoir-faire avec d'autres acteurs majeurs de la confection française et s'est engagée dans la gouvernance de l'association « Façon de faire », regroupement de professionnels « engagés » dans la relocalisation industrielle française.

13 A'tipik souhaite créer une dynamique locale par l'appui d'un réseau national afin de développer le recyclage des textiles, de relocaliser les centres de production, de faciliter les débouchés en termes de marché de proximité et enfin de participer au développement des compétences du secteur et de la filière textile.

L'association souhaite également :

Signé le 5 Mai 2023

- former, sensibiliser et échanger sur les méthodes de travail autour de l'éco-conception, en partenariat avec les écoles de la région,

- favoriser la création d'emploi en développant les compétences recherchées dans la filière textile et l'éco-conception,

- conseiller les membres sur les ressources de matières premières en France pour les filières de recyclage de textile et d'éco-conception.

Le budget prévisionnel de l'action 2023 s'élève à 950 869 Euros (neuf cent cinquante mille huit cent soixante-neuf Euros) et se répartit comme suit :

Ville de Marseille	20 000 Euros
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	28 000 Euros
Conseil Régional PACA	26 000 Euros
Fondation et divers mécénats	20 000 Euros
Convergences France	30 000 Euros
Produits exceptionnel	15 000 Euros
Transfert de charges et aides au poste	469 725 Euros
Ventes de produits finis	336 144 Euros
Produits de gestion courante	6 000 Euros
TOTAL	950 869 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association 13 A'TIPIK pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 20 000 Euros (vingt mille Euros).

### 3 – Appel d'Aire – Marseille 13003 - EX022044

L'association Appel d'Aire, est un organisme de formation préqualifiante de type "Chantier École" en métallerie et menuiserie dont l'objectif est de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes en grande difficulté.

Au vu des résultats positifs de son action "Travailler sur les prérequis nécessaires à une intégration professionnelle" en 2022, l'association souhaite la renouveler. L'objectif de cette action en 2023 est d'accompagner 20 à 30 jeunes Marseillais de 16 à 25 ans, déscolarisés et marginalisés, habitant les quartiers sensibles, dont 50 % au moins sont sous main de justice.

Au delà d'une formation technique, il s'agit d'aider ces jeunes fragilisés très éloignés de l'emploi à se réconcilier avec la société, à en connaître les codes et à faire émerger un projet professionnel.

La réalisation de ce projet s'appuie sur un large partenariat local bien ancré. Il inclut notamment les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire qui orientent les jeunes (la Mission Locale, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse), Mot à Mot, Acta Vista, l'ADDAP 13, Impact Jeunes...

Signé le 5 Mai 2023

Le budget prévisionnel de l'action 2023 s'élève à 185 613 Euros (cent quatre-vingt-cinq mille six cent treize Euros) et se répartit comme suit

État (DIRPJJ + FIPDR + SPIP 13)	40 000 Euros
Conseil Régional	20 000 Euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	15 000 Euros
Ville de Marseille	7 000 Euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	25 000 Euros
Contrat de Ville	20 000 Euros
Produits de gestion courante	29 113 Euros
Autres	29 500 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>185 613 Euros</b>

Consciente que la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes est une priorité, la Ville de Marseille souhaite apporter son soutien financier à cette action spécifique et innovante pour l'année 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Appel d'Aire pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 7 000 Euros (sept mille Euros).

#### 4 - Aide Aux Musiques Innovatrices AMI - Marseille 13003 - EX021934

L'association AMI a pour but de promouvoir et d'accompagner les pratiques, l'organisation, la production, la formation et l'édition de productions musicales innovantes.

L'AMI fonde son expertise sur sa connaissance des parcours de professionnalisation des artistes et l'accompagnement à la création des industries culturelles et créatives du territoire.

L'action s'intitule : « Programme d'accompagnement 2023, Plateforme Dynamo et Beyond the Box ».

La plateforme Dynamo est une couveuse dédiée à l'accompagnement des entrepreneurs dans le domaine culturel. Elle permet l'autonomisation et la pérennité de ces entreprises par un accompagnement transversal adapté. Elle est labellisée depuis 2012 par l'Union Nationale des Couveruses d'Entreprises, et membre fondateur de l'Union Régionale des Couveruses d'Entreprises depuis 2015, et est adhérente de la Fédération des Organismes de Formation de la Culture (FOFC) depuis 2021.

Ce dispositif propose 2 parcours :

- « parcours Émergence » qui permet de valider l'opportunité du projet,
- « parcours Consolidation » qui accompagne le lancement et le développement de son activité.

Ces parcours comprennent : un programme de formation, des ateliers animés par des professionnels du secteur, des rendez-vous individuels et collectifs, des évènements de mise en réseau...

Beyond The Box est un parcours de renforcement des connaissances de l'environnement socioprofessionnel de l'artiste et une sensibilisation à l'entrepreneuriat. Le programme prévoit un accompagnement individuel ainsi qu'un parcours de formation adapté.

L'association propose également un espace Co-Working et un accompagnement post-couveuse.

Certaines entreprises sont également hébergées dans ses locaux.

Signé le 5 Mai 2023

Les bénéficiaires de ces dispositifs sont les entrepreneurs du secteur culturel : managers, agents d'artistes, diffuseurs, éditeurs, producteurs d'évènements, formateurs, compagnies...

Le budget prévisionnel de l'action 2023 s'élève à 82 890 Euros (quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix Euros) et se répartit comme suit :

État (Direction de la Culture et DREETS)	39 500 Euros
Conseil régional Sud	3 000 Euros
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	6 000 Euros
Ville de Marseille	12 000 Euros
Vente de produits finis	17 390 Euros
Autres	5 000 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>82 890 Euros</b>

Consciente que le soutien aux industries créatives sur Marseille génère de l'activité économique et des emplois, la Ville de Marseille souhaite apporter son soutien financier à cette action pour l'année 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Aide aux Musiques Innovatrices (AMI) pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 12 000 Euros (douze mille Euros).

#### 5 - La Réplique– Marseille 13003 – EX022029

L'association la Réplique a pour but le maintien et le développement du professionnalisme et de la mise en emploi des acteurs, par tout moyen artistique et technique à sa disposition, dans les domaines de l'art vivant, du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

Son objectif est de sécuriser les parcours professionnels et de lutter contre l'exclusion des comédiens en difficulté d'insertion. Elle leur donne de la visibilité, fédère le réseau de professionnels et entretient le professionnalisme des comédiens régionaux.

Deuxième Ville de France pour l'accueil des tournages, Marseille dispose de nombreux atouts naturels pour attirer les professionnels de l'audiovisuel. La cité phocéenne est également une ville de création et d'innovation technologique en matière d'industrie audiovisuelle, plus particulièrement dans les domaines du cinéma, du numérique et du multimédia. Doté de nouveaux outils technologiques, le territoire peut désormais proposer une chaîne de production complète, allant de la mise à disposition de lieux de tournage jusqu'à la post-production.

Très peu d'acteurs locaux intègrent les productions se déroulant sur le territoire marseillais à cause de nombreux freins relevés par la Réplique, notamment leur manque de visibilité, leur déficit d'expérience et d'entraînement devant la caméra ainsi qu'un faible accompagnement.

C'est pourquoi l'association souhaite développer un Pôle « Acting » pour former, entraîner et mettre en avant les acteurs de la région en créant une synergie professionnelle autour de leur travail dans un espace ouvert aux réalisateurs, scénaristes, producteurs et directeurs de casting.

En 2023, elle a pour ambition d'accompagner sur l'ensemble de ses actions du Pôle Acting environ 150 bénéficiaires sur Marseille, à qui elle va proposer des sessions d'entraînement à la pratique du casting face à la caméra, des journées photo, des stages en immersion cinéma, des journées « rencontres » et des master class.

Signé le 5 Mai 2023

Le budget prévisionnel de l'action 2023 s'élève à 319 260 Euros (trois cent dix-neuf mille deux cent soixante Euros) et se répartit comme suit :

Ville de Marseille Emploi	7 000 Euros
Conseil Régional PACA	30 000 Euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	25 000 Euros
ADAMI	20 200 Euros
Aides, dons ou subventions affectées	40 000 Euros
Ventes de produits finis	99 360 Euros
Autres	97 700 Euros
TOTAL	319 260 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite apporter son soutien à cette action spécifique pour l'année 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association La Réplique pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 7 000 Euros (sept mille Euros).

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien pour ces actions spécifique pour l'année 2023.

#### 6 – ACCEDE Provence Entrepreneurs – Marseille 13009 - EX022037

Le Phare de l'Entrepreneuriat français est un salon dédié aux personnes ayant un attrait pour l'entrepreneuriat, qui existe depuis 1998. Il est organisé tous les ans depuis 25 ans par ACCEDE Provence Entrepreneurs. Cette année, la 25<sup>ème</sup> édition de l'évènement a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais de la Bourse.

Le Phare a pour ambition d'expliquer et de diffuser la fibre entrepreneuriale auprès des jeunes qui, souvent, ont du mal à se projeter dans ce secteur. Le Phare est un lieu de rencontre et d'interaction entre les acteurs du territoire. Cet évènement se veut être un tremplin pour les entrepreneurs. Qu'ils soient à la recherche de contacts, de financements, d'accompagnements ou de simples conseils, le Phare leur apportera les opportunités qui feront la différence dans la réalisation de leur projet.

Le Phare de l'entrepreneuriat se décline comme suit :

1- Un salon qui accueille une cinquantaine d'exposants où ont lieu des ateliers et de nombreuses animations.

2- Le Phare français c'est également le premier concours euro-méditerranéen de création d'entreprises qui récompense 4 lauréats sur 4 prix (Tech, RSE, Entrepreneuriat féminin et Social) à travers plus de 80 000 Euros (quatre-vingt mille Euros) de dotations produits ou financier.

3- Un évènement sur une journée autour du thème de l'entrepreneuriat et l'innovation rythmée par des conférences, des tables rondes, qui se succèdent tout au long de la journée.

4- Le Hackathon du Phare qui confronte des équipes pendant 24 h pour résoudre une problématique d'entreprise.

Pour l'année 2023, le budget pour l'organisation du plan d'actions de l'association ACCEDE Provence Entrepreneurs s'élève à un montant global de 63 400 Euros (soixante-trois mille quatre cents Euros).

La Ville de Marseille souhaite soutenir l'association pour l'organisation du Phare de l'Entrepreneuriat 2023 par l'octroi d'une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros).

Signé le 5 Mai 2023

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Est attribuée au titre de l'année 2023 à l'association ADAI une subvention d'un montant de 15 000 Euros (quinze mille Euros).
- ARTICLE 2** Est attribuée au titre de l'année 2023 à l'association 13 ATIPIK une subvention d'un montant de 20 000 Euros (vingt mille Euros).
- ARTICLE 3** Est attribuée au titre de l'année 2023 à l'association APPEL D'AIRE une subvention d'un montant de 7 000 Euros (sept mille Euros).
- ARTICLE 4** Est attribuée au titre de l'année 2023 à l'association AMI une subvention d'un montant de 12 000 Euros (douze mille Euros).
- ARTICLE 5** Est attribuée au titre de l'année 2023 à l'association La Réplique une subvention d'un montant de 7 000 Euros (sept mille Euros).
- ARTICLE 6** Est attribuée au titre de l'année 2023 à l'association ACCEDE Provence Entrepreneurs une subvention d'un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros).
- ARTICLE 7** Sont approuvées les conventions annuelles ci-annexées entre la Ville de Marseille et les associations subventionnées, à savoir ADAI, 13 Atipik, Appel d'Aire, AMI, la Réplique, ACCEDE Provence Entrepreneurs.
- ARTICLE 8** Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.
- ARTICLE 9** Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2023 du Service Emploi - code service 01563 - nature 6574 - fonction 90 - action 19174668.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU  
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET  
DU TOURISME DURABLE  
Signé : Laurent LHARDIT**

Signé le 5 Mai 2023

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE ATTRACTIVE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme**  
**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Théo CHALLANDE NEVORET**

**LE MAIRE DE MARSEILLE**

**Benoît PAYAN**